

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 22/02/2023

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 22 février 2023 à 10 h 30, Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Roger RECORs**, Président.

PRÉSENTS

M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
M. MAU Didier, Président de la Communauté de communes Médoc-Estuaire
M. PEScina, Maire de MARTIGNAS SUR JALLES
M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

REPRÉSENTÉS

M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (*procuration à M. Jérôme PEScina*)
Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC (*procuration à M. Marcel DURANT*)
M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE (*procuration à Mme Christiane BOURSEAU*)
M. DELUGA François, Maire de LE TEICH (*procuration à M. Roger BILLOUX*)
M. DENOYELLE Stéphane, Maire de SAINT PIERRE D'AURILLAC (*procuration à M. Roger RECORs*)
M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à Mme Mauricette EYHERAMONNO*)
M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN (*procuration à Mme Chantal GANTCH*)
M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (*procuration à Mme Anne Marie LEMAIRE*)
M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à Mme Nathalie LE YONDRE*)
M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON (*procuration à M. Didier MAU*)
Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE (*procuration à M. Denis SIRDEY*)
M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. Christophe DUPRAT*)
Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND (*procuration à Mme Catherine VIANDON*)

EXCUSÉS

Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
M. FATH Bernard, Conseiller départemental
M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON
M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MAU Didier, Président de la Communauté de communes Médoc-Estuaire

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde.

Monsieur Roger RECORs remercie de leur présence les membres du Conseil d'administration et leur souhaite la bienvenue. Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés. Il est passé ensuite à l'ordre du jour fixé par le bureau du Conseil d'administration le 25 janvier 2023 et qui appelle la discussion sur les questions suivantes :

Délibération n° DE-0001-2023

Objet : Débat d'orientations budgétaires

Le Président expose aux membres du Conseil d'administration que l'article 33 du décret n° 85-643 du 25 juin 1985 modifié (relatif aux centres de gestion) prévoit qu'un débat a lieu au Conseil d'administration sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Les éléments de ce débat peuvent être abordés en quatre temps, en plaçant celui-ci dans le contexte national, à partir d'un retour sur les orientations budgétaires de l'année écoulée, de l'examen de la situation budgétaire de l'établissement au 31 décembre 2022 et de la discussion des orientations pour 2023 compte tenu de projections de court ou moyen terme pour l'établissement.

I. Contexte général

L'année 2022 a été marquée par une nouvelle période de crise, malgré une croissance supérieure à celle prévue.

L'inflation, du fait des prix de l'énergie, est élevée, qui pèse sur l'ensemble des prix, y compris ceux des services, notamment avec l'indexation du SMIC.

Le taux de chômage atteint, tout comme celui de l'emploi, des niveaux inédits.

Les finances de collectivités locales reflètent la situation économique du pays.

L'inflation et l'augmentation du point d'indice de 3.5% au 1^{er} juillet 2022, pèsent lourdement sur les budgets.

II. Retour sur les orientations budgétaires 2022 - Bilan

Les orientations budgétaires de l'exercice précédent visaient à affirmer la stratégie financière de l'établissement fixant une trajectoire de retour à l'équilibre du budget tout en maintenant et en développant l'offre de service aux collectivités.

A. La stratégie financière

La stratégie financière de l'établissement depuis 2021 s'appuie sur le triptyque revalorisation des tarifications des prestations, optimisation de l'exécution des missions et adaptation de l'offre de service.

C'est en ce sens que le Conseil d'administration a été amené à délibérer ces deux dernières années sur la base des études des services.

En 2022, concernant les missions facultatives, ont été prises cinq décisions d'actualisation des tarifs des prestations (remplacement et renfort, accompagnement à la gestion des archives, rémunérations, accompagnement en évolution professionnelle), une de création d'une mission (chômage), deux d'adaptation des prestations (prévention et santé au travail), une de suppression d'une mission (inspection) et, enfin, une de poursuite d'une prestation expérimentale avec la fixation de sa tarification (conseil en recrutement).

La prise d'effet de ces décisions est majoritairement fixée au 1^{er} janvier 2023 et les résultats attendus seront mesurés, en partie, à la fin de l'exercice comptable 2023 et devraient donner pleinement leur mesure à partir de 2024.

D'autres décisions devront intervenir en 2023 afin de poursuivre l'objectif de renouer avec les excédents nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement en 2025 (fonds de roulement en particulier) suivant ainsi les projections du cabinet conseil KPMG.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 22/02/2023

Dans le cadre des missions obligatoires, financées par les cotisations des collectivités affiliées, la loi de transformation de la fonction publique de 2019 et la loi de confiance dans l'institution judiciaire de 2021 et leurs décrets d'application ont également apporté des modifications dans le fonctionnement des services comme, par exemple, celui des instances médicales avec la fusion des deux instances, comité médical et commission de réforme en une seule - le conseil médical - et pérennisé le dispositif de médiation préalable obligatoire.

La situation budgétaire commentée ci-après confirme le bien-fondé de la stratégie de l'établissement et de sa déclinaison opérationnelle. Le résultat positif de la section de fonctionnement, même si celui-ci reste fragile, démontre que l'attention portée à la fois aux prestations facultatives et à la maîtrise des dépenses permet de poursuivre les actions entreprises tout en développant et en maintenant une offre de service de qualité.

La mobilisation des excédents cumulés de fonctionnement des exercices antérieurs permettra au Centre de Gestion d'absorber, éventuellement, le décalage entre l'application des décisions prises et l'adhésion des collectivités aux offres de service adaptées ou renouvelées.

B. Le fonctionnement interne / Les investissements

Les dispositifs liés à la nouvelle organisation de la durée du temps de travail, l'organisation du télétravail et le régime indemnitaire révisé avec, en particulier, la valorisation du complément indemnitaire annuel (CIA), votés fin 2021, ont été déployés en 2022 permettant, en ce qui concerne les deux premiers, une organisation plus souple des services selon leur nature avec une amplitude d'accès aux collectivités élargie.

Les investissements technologiques se sont poursuivis avec le renouvellement d'équipements d'infrastructure du réseau informatique, gage de sécurité accrue en ces temps de « piratage informatique », la modernisation des moyens techniques avec, en particulier, le renouvellement complet de la salle multimédia, l'adaptation des progiciels de gestion aux évolutions et nouveautés réglementaires et la recherche d'un meilleur partage de nos données et connaissances en interne (portail collaboratif, étude outil de gestion de relation avec les collectivités – GRC - avec le GIP informatique des centres de gestion).

Par ailleurs, les offres de service révisées ou nouvelles ont amené à un rapprochement de services pour deux directions opérationnelles, pour plus d'homogénéité et de cohérence. Les déménagements ont ainsi été organisés en fin d'année.

C. Activité des services / Coopération régionale

Le rapport d'activité, qui sera remis à l'assemblée à la fin du premier semestre, retracera l'activité très dense des services.

Néanmoins, peuvent être immédiatement soulignés les deux points suivants :

- Les actions en faveur de la promotion des services et missions de l'établissement auprès des collectivités tout au long de l'année et, en particulier, sur la rentrée 2022, avec l'organisation de webinaires, de réunions d'information physique et de rencontres avec les élus sur le territoire, en partenariat avec l'association des maires de la Gironde ;
- L'organisation des élections professionnelles pour le renouvellement des représentants du personnel des instances consultatives qui ont été rénovées par loi de transformation de la fonction publique de 2019 et dont l'installation s'opère en ce début d'année.

Au niveau régional, la recherche de mutualisations possibles de ressources, de compétences se poursuit selon le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation au travers les travaux des comités opérationnels permettant ainsi des économies d'échelle tout en augmentant nos compétences au service des collectivités ou en mettant à leur disposition de nouveaux services.

Les décisions prises par les Présidents en cette fin d'année 2022 pour l'élargissement de l'objet du budget annexe régional en 2023 aux activités mutualisées soulignent le dynamisme et la cohérence de la coopération régionale.

III. La situation budgétaire à la fin de l'exercice 2022

A. Résultats de l'exercice budgétaire du budget annexe régional Nouvelle-Aquitaine

Le résultat de clôture de l'exercice de la section de fonctionnement du budget annexe régional est déficitaire d'environ 500 000 € et le résultat cumulé affiche un excédent de plus de 2 344 000 €.

Le résultat de l'exercice doit être lu à la lumière des opérations concours et examens professionnels pluriannuelles enregistrées sur ce budget. Les flux financiers liés à ces opérations s'étalent, en effet, sur plusieurs années et l'exercice 2022 comptabilise principalement les mouvements financiers des opérations de 2017 à 2021. Par ailleurs, un mécanisme d'avance à hauteur de 80% du prévisionnel des opérations 2022, dont les coûts seront arrêtés en 2023, vient impacter le résultat 2022 (près de 860 000 € cette année).

Il faut également souligner, dans la partie recettes, que l'enveloppe financière du CNFPT issue du transfert des missions aujourd'hui dévolues aux centres de gestion a été amputée, sur cet exercice, de plus de 480 000 € par rapport à 2021 (1 944 000 € en 2021 / 1 464 000 € en 2022). En effet, cette enveloppe est déterminée sur la base des cotisations N-2 perçues par le CNFPT, soit celles de l'année 2020 pour 2022 où ce dernier a décidé de suspendre les cotisations des collectivités pendant les deux derniers mois de l'année en question en solidarité avec les collectivités territoriales confrontées à la crise sanitaire. La part transférée aux centres de gestion étant donc mécaniquement impactée alors même que ceux-ci ont continué d'organiser, en 2020, les concours et examens professionnels même si certaines épreuves ont été reportées en 2021.

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement.

B. Résultats de l'exercice budgétaire du budget principal

La section d'investissement enregistre un excédent d'un peu plus de 107 000 € sur l'exercice 2022 et un résultat cumulé de clôture positif de 1 106 000 € environ compte tenu des résultats antérieurs reportés (1 116 000 €) et des restes à réaliser (117 000 €).

Les dépenses de cette section portent essentiellement sur des investissements technologiques et de renouvellement d'équipements. Il est à noter que le renouvellement partiel des véhicules de l'établissement n'a pu être réalisé compte tenu des difficultés d'approvisionnement sur le secteur de l'automobile en 2022. Ces investissements seront reportés en 2023.

Il peut être précisé que le Centre de Gestion n'a aucun emprunt en cours.

Le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement affiche, quant à lui, un excédent d'environ 68 800 € et un résultat cumulé de clôture positif de près de 1 895 000 €.

Il est à noter que l'excédent de l'exercice aurait pu être supérieur si certaines recettes prévues au budget avaient été réalisées.

En effet, le dossier du syndicat intercommunal de voirie (SIV) du canton de CASTELNAU-DE-MEDOC sur lequel le Conseil d'administration a délibéré le 15 décembre 2021 afin d'autoriser le Président à diligenter les actions en justice nécessaires pour défendre les intérêts du Centre de Gestion, est toujours en cours. Le préjudice s'élève à environ 143 000 € avec une créance de 95 000 € pour l'établissement.

Par ailleurs, la convention triennale avec le FIPHFP pour le financement d'actions en faveur des personnes en situation de handicap pour la période 2021-2023, d'un montant global de 403 900 €, prévoit des versements

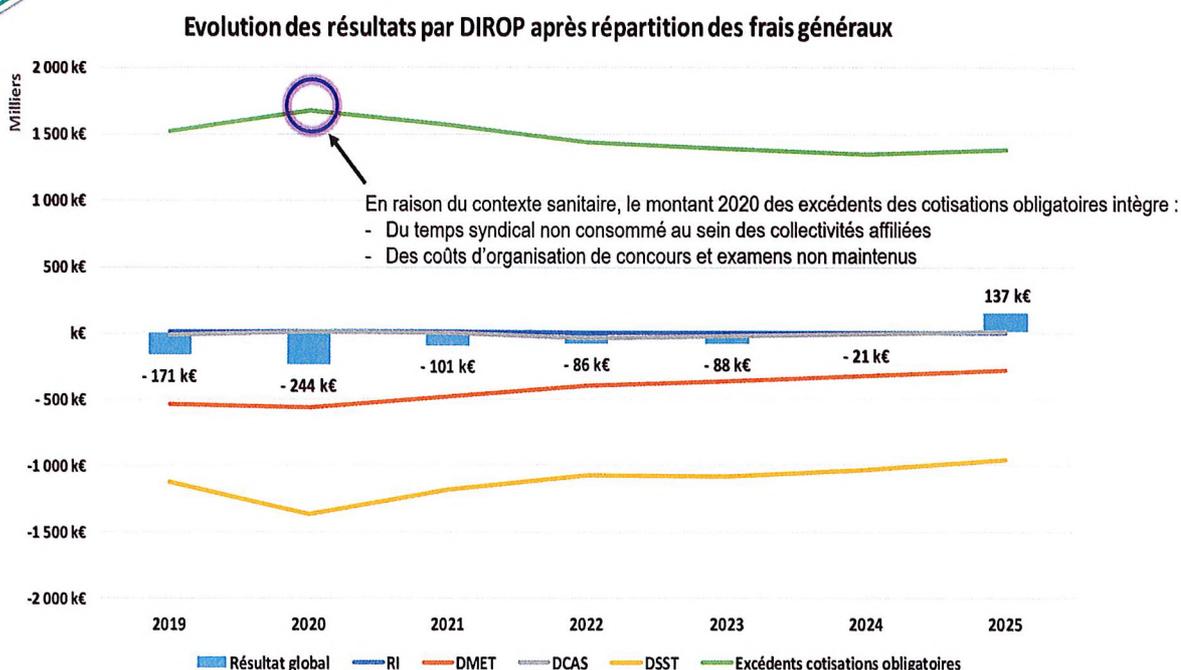
annuels en fonction d'objectifs définis. Pour cette année, le montant prévisionnel était de 161 560 €. Le FIPHFP étudie actuellement le rapport intermédiaire fourni par les services du Centre de Gestion avant de se prononcer sur ce deuxième versement qui interviendra finalement en 2023. Le plan d'actions prévu par les services sur les 3 ans devrait permettre d'atteindre une grande partie des objectifs de la convention triennale en 2023.

Le résultat de cet exercice vient confirmer la tendance d'inversion de la dégradation du déficit annuel de l'établissement soulignée lors du dernier débat sur les orientations budgétaires 2022. Il est même supérieur aux projections financières dressées par le cabinet conseil KPMG pour la période 2021-2025, dans son second scénario (évolution de certains tarifs de prestations déficitaires), qui prévoyait un déficit, pour l'année 2022, de 86 000 €.

Scénario 2 – Synthèse de l'évolution des résultats

Etude KPMG juillet 2021

Avec répartition
frais généraux



Résultat global = résultat de l'exercice



© 2020 KPMG S.A., société anonyme d'exercice de comptabilité et de conseil aux entreprises, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de la région Île-de-France sous le numéro 333 123 456 789. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International Cooperative („KPMG Network“).

En 2022, 10 délibérations de révision du mode de fonctionnement de services, du modèle économique de certaines activités, d'actualisation des tarifs des missions, d'offre de nouvelles prestations et de suppression d'une mission facultative expérimentale ont été votées, venant ainsi compléter les 11 délibérations de 2021 visant le retour à l'équilibre de certaines missions facultatives.

Si certaines décisions de 2021 ont commencé à produire leurs effets, il faudra toutefois attendre 2023 pour mesurer l'impact réel des décisions prises ces deux dernières années sur l'équilibre recherché des missions facultatives qui est projeté sur 2 à 3 ans.

IV. Les orientations budgétaires – 2023

A. Les choix stratégiques du Centre de Gestion

Il est rappelé que le Conseil d'administration a adopté le 23 juin 2021 un projet de mandat (délibération n° DE-0022-2021) structuré autour des axes suivants :

- L'accompagnement renforcé des collectivités
- Le développement de nouveaux services
- L'amélioration du service rendu
- L'optimisation de l'organisation de l'établissement
- La mobilisation des ressources partenaires

Ce projet de mandat repose sur les principes de respect par le Centre de Gestion de ses obligations légales et de développement de son appui aux collectivités dans le cadre de son « offre de service ».

Les difficultés de recrutement, la baisse d'attractivité de la fonction publique rendent sans doute plus stratégique encore le rôle du CDG, tiers de confiance des collectivités de la Gironde.

Celui-ci doit adapter son offre, multiplier son action sur l'ensemble du territoire, tout en maîtrisant son budget.

La coopération régionale, les échanges nationaux sont également l'occasion d'échanger sur les pratiques, de déployer des actions à plus grande échelle, bénéfiques au territoire.

B. Une stratégie financière pour le Centre de Gestion

La stratégie financière définie se poursuit pour que les mesures décidées puissent pleinement produire leurs effets :

- Revalorisation des tarifications des prestations réalisées par le Centre de Gestion
- Optimisation des conditions d'exécution des missions.
- Adaptation de l'offre de service.

C. Orientations budgétaires pour l'exercice 2023

La politique d'investissement restera contenue, centrée sur l'acquisition des moyens nécessaires au bon accomplissement des missions (notamment en termes d'équipements technologiques), l'amélioration de la qualité de vie au travail (petit mobilier) et l'entretien de l'outil de travail (infrastructures).

Seront aussi engagés les investissements liés à la poursuite du plan de transformation numérique de l'établissement (acquisition de progiciels).

Dans le cadre de son plan de sobriété énergétique le CDG33 réalisera des études et travaux, après avoir réalisé un diagnostic du siège. Nous fêterons en 2023 les 10 ans de ce bâtiment et c'est l'occasion de programmer notamment et a minima le changement d'équipements vieillissants, de renouveler les éclairages. Des devis concernant des projets de mise en place d'ombrières, de photovoltaïque ou encore d'installation de bornes recharges véhicules électriques seront réalisés afin de déterminer ceux à retenir pour cet exercice budgétaire.

Un rythme de revalorisation périodique de la tarification des prestations du Centre de Gestion sera défini.

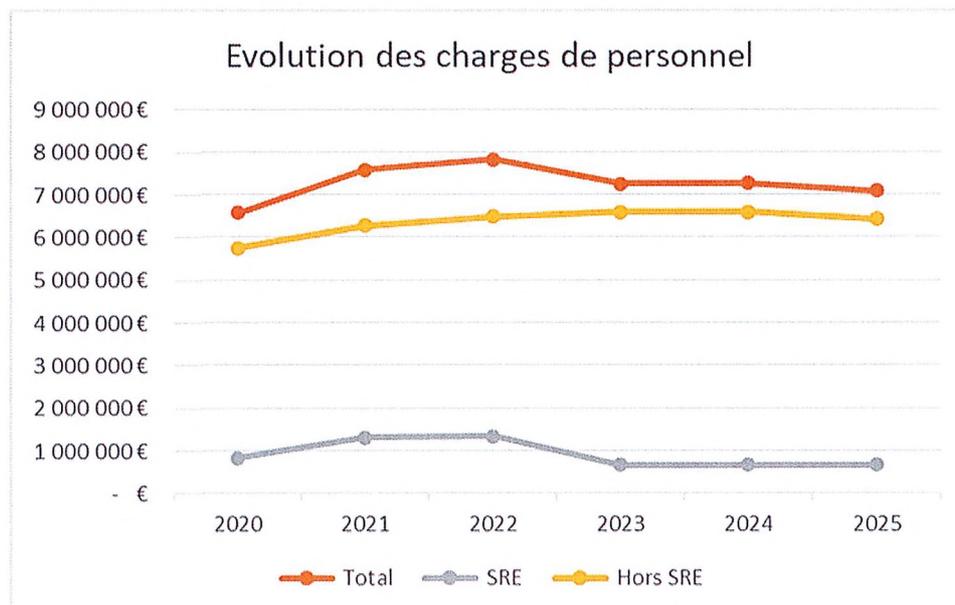
Malgré la poursuite d'une revue générale des dépenses de l'établissement, il conviendra d'assurer aux services les moyens, notamment humains, nécessaires au bon accomplissement ou au développement des missions.

La politique de formation sera renforcée, conformément au plan de formation 2023- 2025 approuvé en décembre dernier.

La charge des recrutements nécessaires devra être couverte ou compensée par la mobilisation de recettes nouvelles (politique tarifaire), le bénéfice de collaborations extérieures (partenariats, coopération régionale) ou l'anticipation de départs (gestion prévisionnelle).

D. Perspectives à plus long terme

La masse salariale représentant la dépense la plus importante du budget du CDG, une projection pluriannuelle a été réalisée, qui tient compte notamment de l'évolution de la direction générale.



Cette projection permet d'identifier nos marges de manœuvres à venir : de nouvelles évolutions seront possibles en 2025, en fonction des besoins de l'établissement et des choix politiques.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 22/02/2023

Le Conseil d'Administration, après en avoir débattu, prend acte de la teneur de ce débat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 22 février 2023

Le Président,



Roger RECORS
Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : **22 FEV. 2023**

PUBLIÉE LE : **22 FEV. 2023**

Acte classé**DE-0001-2023-2**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	AR reçu	> Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-02-23T09-40-13.00 (MI243365662)

Identifiant unique de l'acte : 033-283300036-20230222-DE-0001-2023-2-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Débat d'orientations budgétaires

Date de décision : 22/02/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DE-0001-2023_DOB\(2\).PDF](#)

Multicanal : Non

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Classé

Date 23/02/23 à 09:40

Date 23/02/23 à 09:40

Date 23/02/23 à 09:45

Date 23/02/23 à 09:54

Par [COLLENNE Vicky](#)Par [COLLENNE Vicky](#)Par [COLLENNE Vicky](#)